

## Les crèches peuvent respirer jusqu'en 2019

> **Soutien** Le parlement débloque 120 millions

L'affaire ne faisait pas un pli. Après le Conseil national la semaine dernière, le Conseil des Etats a accepté mardi de prolonger de quatre ans le programme d'aide financière à la création de places d'accueil pour les enfants. Celui-ci arrive à son terme en janvier 2015. Les arguments de la Chambre des cantons: le concept mis en place en 2003 fonctionne et a déjà permis la création de 43 000 places d'accueil; 150 demandes de soutien sont sur une liste d'attente, et surtout, permettre aux parents de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale est aussi une nécessité pour une économie en manque de main-d'œuvre qualifiée.

Selon une étude réalisée dans le cadre d'un programme national de recherche (PNR), il existe une place à plein temps pour seulement 11% des enfants dans le préscolaire et 8% dans le parascolaire, rappelle Liliane Maury Pasquier (PS/GE). La Suisse peut donc faire mieux et le parlement a ainsi accepté de débloquer 120 millions pour poursuivre l'aide jusqu'en 2019.

Non sans critiquer la manière de procéder. Le sénateur Urs Schwaller (PDC/FR) fait part de son agacement et pas seulement parce qu'il a fallu traiter ce dossier au pas de charge pour des questions de calendrier. «A l'origine, ce programme entré en vigueur en 2003 ne devait durer que jusqu'en 2011. Le parlement a accepté de le reconduire une première fois. Et voilà

qu'on le prolonge une seconde fois sous prétexte qu'avec la votation du 9 février, la Suisse aura besoin de davantage de personnel qualifié indigène», explique-t-il. Pour le Fribourgeois, ce programme n'a dès lors plus rien à voir avec de l'incitation ou de l'impulsion. «Car je suis certain qu'on en reparlera une troisième fois pour le prolonger après 2019», assure-t-il.

### «Faisons une loi»

Urs Schwaller, qui s'est abstenu au moment du vote, préférerait que le parlement légifère sur le long terme. «Faisons une loi qui offre une certaine sécurité du droit et nous épargne ces débats répétitifs», estime-t-il, non sans rappeler que l'accueil des enfants est en principe une tâche qui incombe aux communes et aux cantons.

Pourtant, c'est oublier qu'en 2013 les citoyens suisses ont refusé l'article constitutionnel sur la famille. Et pour Géraldine Savary (PS/VD), présidente de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats, une loi n'obtiendrait jamais une majorité. La sénatrice défend dès lors la poursuite de ce programme tel qu'il a été conçu, quitte à ce qu'il devienne quadriennal, comme c'est le cas notamment pour l'agriculture, la culture, les hautes écoles ou les CFF. «Il s'agit d'un instrument souple, qui permet d'évaluer constamment les besoins», estime la sénatrice.

**Magalie Goumaz** BERNE